Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPART AU DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES

L'architecte cantonal prend sa retraite à la fin de l'année

M. Jean-Pierre Dresco, chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud, quittera la direction de son service le 1er décembre 1998. Entré à l'Etat en 1969 au Service de la santé publique, M. Dresco a pris la direction du Service des bâtiments en 1972, lors de sa séparation d'avec l'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, le Service des bâtiments compte une cinquantaine de collaborateurs et gère un budget d'environ 100 millions de francs par an. Outre la construction et l'entretien des bâtiments de l'Etat, il est chargé de sauvegarder le patrimoine bâti et archéologique de l'ensemble du territoire vaudois.

Parmi les projets réalisés sous sa responsabilité, M. Jean-Pierre Dresco cite quelques exemples qui lui sont chers : les Archives Cantonales, la prison de Lonay, le gymnase de Nyon, l'ensemble des Cèdres à Lausanne, les restaurations de la cathédrale de Lausanne, de Chillon, de l'abbaye de Bonmont et d'une centaine de cures, le recensement architectural aujourd'hui achevé, la carte archéologique vaudoise ainsi que les découvertes liées aux grands chantiers, comme la nécropole d'Avenches, la villa d'Orbe ou les villages préhistoriques de Concise. M. Dresco se réjouit aussi d'avoir pu mettre en place une structure moderne informatisée.

Pour l'architecte cantonal, les réalisations de l'Etat doivent être exemplaires et jouent un rôle représentatif. M. Dresco s'est donc investi pour promouvoir une architecture de qualité notamment grâce aux concours qui ont permis une mise en concurrence des idées, un renouvellement, un enrichissement des projets et l'arrivée en force des jeunes architectes.

Par une approche scientifique et pluridisciplinaire, l'entretien des bâtiments de l'Etat a acquis ses lettres de noblesse au cours des 25 dernières années. La mise en commun des compétences d'experts tels qu'historiens, ingénieurs civils, spécialistes des crépis ou des traitements de charpente, etc. est une pratique reconnue, mais peu mise en ?uvre ailleurs que dans notre canton. L'Etat de Vaud l'a expérimentée sur ses propres

bâtiments avant de la proposer aux propriétaires de monuments historiques, dans le cadre de sa politique d'appui à la restauration des bâtiments privés.

Tout au long de son mandat, M. Dresco a cherché à équilibrer l'intervention de l'Etat par rapport aux compétences du secteur privé. Ce recours aux mandats, cette option de " faire faire aux autres " a le mérite de bien distinguer les intérêts du maître de l'ouvrage de ceux du maître d'?uvre. Le Conseil d'Etat prend acte du départ à la retraite de M. Dresco et le remercie de sa précieuse collaboration, menée avec grande compétence et passion. Il lui adresse ses v?ux les meilleurs pour une heureuse retraite.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 juin 1998

M. Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, 021 / 316 73 10